Convention d'utilisation des locaux municipaux

Entre Monsieur le Maire de la commune de Mouhet (Ir D'une part, Et :	ndre)
D'autre part,	
Msollicitantsollicitant	l'autorisation d'utiliserle
Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé	aux conditions suivantes :
1°) Conditions d'utilisation L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus e parfait état de propreté (ne pas laver les parquets) im reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'ac d'occupation des locaux s'étendra du	meubles, meubles et abords proches. L'organisateur cès qui seront effectivement utilisés. La période
<u>Rappel</u> : à partir de minuit, la musique sera réglée de doit cesser impérativement à 3 heures du matin.	façon à ne pas gêner les riverains et toute musique
3°) Objet de l'occupation, nombre de participants	
······	
4°) Mesures de sécurité L'organisateur déclare avoir pris connaissance des code veiller scrupuleusement à leur application. Il décla d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi	are notamment avoir pris bonne note des dispositifs
5°) <u>Assurance</u> L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assu de l'occupation des locaux pendant la période où ils so	ont mis à sa disposition. Cette police porte le numéro ouscrite leauprès
de	
6°) <u>Responsabilité</u> Dans l'exécution de la présente convention, la responsa	abilité de l'organisateur est seule engagée.
7°) <u>Prix</u> Le présent droit d'utilisation est accordé à	e chauffage lors de la location des différentes salles l pour un montant de 10 € par jour.
8°) <u>Caution de garantie</u> Une caution de 100 € sous forme de chèque à l'ordre dommages éventuels.	du TRESOR PUBLIC, sera déposée en garantie des
9°)Pass Sanitaire JE M ENGAGE A VERIFIER LE DROIT D ACCESSIB SANITAIRES EN VIGUEUR LE JOUR DE LA LOCATI	
Fait à Mouhet, le	
L'Organisateur	Le Maire ou son représentant

L'Organisateur, Le Maire ou son représentat (lu et approuvé)

Etat des lieux et matériels :

	Entrant	Sortant
Entrée		
Sanitaire		
Salle et équipements		
Cuisine Et équipements		

Facturation des éléments de vaisselle non rendus ou cassés

	Quantité	Désignation	Tarif
Salle des fêtes	110	Couteau,	1, 40 €
(facturation des éléments de	110	Fourchette, grande cuillère	1€
vaisselle non rendus ou	110	Petite cuillère	0, 60 €
cassés)	108	Assiette plate	3, 50 €
	108	Assiette creuse	3, 50 €
	108	Assiette à dessert	2, 50 €
	108	Tasse à café	2€
	108	Verre à eau	0, 70 €
	108	Verre à vin	0, 70 €
	108	Flûte à champagne	1, 50 €
	12	Pichet pyrex	2, 50 €
Nettoyage de la salle, si la			
salle louée est rendue non		Tarif horaire en fonction du temps passé	30€
nettoyée			